

## B. PRESERVER ET CONFORTER LES CENTRALITES

### 2- CONTRIBUER AU DYNAMISME COMMERCIAL

#### Définir les conditions d'accès des livraisons aux villes-centres et rapprocher les réglementations communales

Lien(s) :

- Fiche n°18 : Repenser les itinéraires poids lourds pour les flux de marchandises et contractualiser avec les professionnels
- Fiche n°23 : Expérimenter un Espace Logistique de Proximité
- Fiche n°25 : Recommander les normes de stationnement sur le domaine privé
- Annexe 1 : Guide des aménagements de voirie (3.2. Le stationnement des véhicules de livraisons)
- Annexe 2 : Charte d'aménagement des points d'arrêt et d'accessibilité au bus



#### Enjeux

Assurer un meilleur partage de la voirie et une meilleure prise en compte de l'ensemble des usagers

Eviter les conflits d'usage entre les livraisons et la circulation générale (VP, TC, vélos...)

Réduire des nuisances (pollution, congestion, impact visuel...)

Prévoir la mise en cohérence des horaires de livraison, des poids et dimensions des véhicules de livraison au sein du Périmètre des Transports Urbains

Améliorer la lisibilité des réglementations en visant à un meilleur respect et éviter les contentieux juridiques

Améliorer la lisibilité des aires de livraison pour les chauffeurs livreurs

#### Actions

Mise à disposition des communes d'un guide d'aide à la rédaction des arrêtés

Mise en place sur les communes d'Antibes et de Vallauris des réglementations d'accès sur le transport de marchandises basées sur des critères communs

Restreindre des accès aux centres historiques des villages aux seuls ayant-droits dont le transport de marchandises fait partie (adaptation des gabarits de véhicules autorisés)

Mettre à disposition des communes les annexes du PDU définissant les caractéristiques des aires de livraisons

#### Suites à donner

Définir les paramètres réglementaires et les créneaux horaires

Retenir la surface au sol comme paramètre réglementaire

#### Maîtrise d'ouvrage principale

Communes

#### Partenaire

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

#### Echéances

CT

#### Estimations financières prévisionnelles (ratios en HT – donnés à titre indicatif)

Implantation des panneaux en entrée de commune (budget ordinaire des collectivités)

Mise aux normes des aires : 35 K€ pour 100 places

Marquage au sol : 150 €/aire

Signalisation verticale (obligatoire si créneau horaire) : 200 €/aire

#### Indicateur(s) de suivi

Nombre d'infractions liées au non respect de la réglementation

Cartographie des réglementations à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Nombre d'arrêtés pris et conformité de ces arrêtés

Nombre de commerces desservis par une aire selon la règle des 50m